

Journal d'information de la Ville d'Annœullin
Mai 2018 - www.ville-annœullin.fr



Le Trait d'Union

magazine



MEL

MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAËLE

2^{ème} phase
de l'étude comparative

MEL ou CCHD

Edition spéciale

Edito



Chères Annœullinoises,
Chers Annœullinois,

Notre analyse se poursuit sur une possible intégration de notre commune à la MEL. Je vous tiens donc informés au fur et à mesure.

J'ai rencontré, il y a quelques jours, Monsieur Jacob, Sous-préfet de l'arrondissement de Lille, pour évoquer la possible intégration d'Annœullin à la MEL.

Celui-ci m'a indiqué que l'Etat était favorable à ce regroupement. Comme le Préfet Lalande ainsi que ses prédécesseurs, il considère que la place de notre commune devrait être au sein de la MEL. Il a rappelé que cette analyse avait été faite lors des deux précédents schémas de coopération intercommunale.

La prochaine révision de ce schéma interviendra en 2021 et l'Etat refera cette proposition de regroupement. Donc sur le calendrier, nous pouvons légitimement penser que la fusion de la CCHD et de la MEL se ferait au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

Comme je vous l'ai dit lors de mes vœux, « Gouverner, c'est prévoir ». Eh bien je pense que pour prévoir, il faut anticiper. N'attendons pas pour préparer le futur de notre collectivité; mesurons aujourd'hui tous les impacts de cette organisation nouvelle.

Philippe Parsy
Maire

Les principaux services publics intercommunaux

Les services publics exercés par la CCHD ou par des syndicats de communes ont vocation pour la plupart à être exercés par la MEL.

Certains seront néanmoins exercés par la commune comme par exemple, l'éclairage public, l'entretien des espaces verts ou l'organisation des classes de neige.

L'eau

La distribution de l'eau potable est aujourd'hui une compétence d'un syndicat intercommunal. Le traitement des eaux usées relève de la CCHD.

En cas de fusion avec la MEL, ces 2 compétences seraient exercées par celle-ci. Elles le sont aujourd'hui par le biais de contrats avec des entreprises (SUEZ pour l'eau ainsi que pour l'assainissement). Une fois ces contrats arrivés à terme, c'est la MEL qui prendrait le relais.



Les déchets ménagers

La collecte et le traitement des déchets ménagers ainsi que les déchetteries sont aujourd'hui de la compétence d'un syndicat intercommunal. Ces missions sont exercées par le biais de contrats passés avec des entreprises. Ces compétences seraient exercées, en cas de fusion, par la MEL.

Le ramassage des encombrants est aujourd'hui assuré 1 fois par an. Entre temps, chacun doit aller à la déchetterie.

Au sein de la MEL, en plus des déchetteries, un système de collecte sur RDV est mis en place pour certains déchets comme le gros électroménager.

La voirie

La voirie est aujourd'hui gérée par la CCHD avec ses agents et parfois avec des entreprises privées pour les « gros » chantiers. Par contre, le département est chargé des routes départementales.

Demain, ce serait la MEL avec ses agents ainsi que des entreprises pour les plus « gros » chantiers qui feraient le travail.

L'éclairage public

L'éclairage public est aujourd'hui une compétence communautaire assurée par des agents de la CCHD.

Demain, celle-ci devrait être exercée par la commune.

Les espaces verts

Les espaces verts sont entretenus par la CCHD par le personnel communautaire, mais à Annœullin, par le biais d'un contrat de service avec une entreprise privée.

En cas de fusion, les espaces verts seraient entretenus par la commune ou par le personnel communautaire réintégré et par ses propres services communaux existants.

Les espaces naturels quant à eux seraient gérés par la MEL. Les espaces du parc de la Deûle comme autour de Santes et Wavrin sont ainsi pris en charge par la MEL (anciennement Espaces Naturels Lille Métropole).



Les transports

Le service public de transport interurbain est aujourd’hui une compétence de la Région pour notre commune (le Département jusque 2017).

Elle est exercée par le biais d’un contrat avec des entreprises de transport (Le réseau Arc en Ciel qui est un groupement d’entreprises). Une fois les contrats arrivés à terme, c’est l’organisation de la MEL qui s’appliquera.

Aujourd’hui, nous payons notre transport en fonction du mode utilisé, Bus interurbain (réseau Arc en Ciel2), TER, métro, Tramway etc. Il faut souvent acheter plusieurs titres ou abonnements.

En cas d’entrée dans la MEL, chacun aurait la possibilité d’acheter un seul titre ou un abonnement global. C’est ce que l’on appelle l’intégration tarifaire.

La Région prend aujourd’hui en charge un aller/retour par jour aux lycéens. Au sein de la MEL, il n’y aura plus cet aller/retour mais une tarification variable en fonction du quotient familial qui s’applique aux abonnements qui permettent un accès illimité à tous les modes de transports de la métropole.



	Tarification sociale				au tarif normal
	au	QF1	QF2	QF3	
4-25 ans	Mensuel	3.50 €	8.50 €	14.00 €	28.00 €
	Annuel	3.00 €	7.20 €	11.90 €	23.80 €
26-64 ans	Mensuel	7.00 €	17.00 €	28.00 €	56.00 €
	Annuel	6.00 €	14.70 €	24.50 €	49.00 €
65 ans et +	Mensuel	3.50 €	8.50 €	14.00 €	28.00 €
	Annuel	3.00 €	7.20 €	11.90 €	23.80 €



Le passage d'une petite intercommunalité à une plus grande, peut faire craindre une moindre proximité entre l'administré et le service public.

Cependant la métropole déploie sur le territoire des unités territoriales qui permettent de répondre aux problématiques locales dans une relation étroite avec les élus locaux.

De plus, la MEL développe beaucoup d'outils d'e-administration qui permettent à chaque administré de communiquer sans se déplacer.

Les élus rencontrés qui ont récemment intégré la MEL nous disent avoir un accès direct au Président et à son équipe. Aujourd'hui, au cours de l'étude que nous menons, nous avons pu mesurer la disponibilité des services de la MEL.

Le personnel communautaire

Avec la fusion de 2 collectivités se pose la question du personnel. Il y a bien entendu un impact, mais des garanties existent.

2 situations sont possibles, soit le personnel est affecté à une compétence transférée à la MEL, soit à une compétence qui revient à la commune.

Si le personnel est affecté à une compétence transférée à la MEL, il la suit et donc change de collectivité. Cela ne veut pas dire pour autant que l'agent ira forcément exercer son métier loin d'Annoeullin puisque la MEL a des services techniques à divers points de la Métropole, comme à Seclin par exemple.

Si le personnel est affecté à une compétence qui revient à la commune, il retourne alors à l'une des communes de l'ancienne communauté. Sur ce point, la commune d'Annoeullin s'engage à reprendre tous les agents qui avant le transfert de compétence à la CCHD exerçaient déjà à Annoeullin, et ce en accord avec les autres communes.

Ce changement s'accompagne de garanties individuelles. L'agent conserve son statut et sa rémunération. Il choisit également le régime de prime qui lui est le plus favorable entre celui de sa collectivité de départ et celui de sa collectivité d'arrivée. Cette garantie est codifiée à l'article L.5111-7 du code général des collectivités territoriales.

La proximité



Mon calcul personnel

Fiche de calcul simplifiée - Fiscalité comparée entre CCHD et MEL

La communication de l'étude comparative CCHD/MEL vous a fourni des évaluations moyennes.

Vous pouvez ici calculer ce que serait votre situation en cas d'adhésion à la MEL en recherchant les valeurs H, F, M et C dans vos documents d'imposition (taxes d'habitation et foncière) puis sur vos factures d'eau, et en opérant les calculs suivants :

Exemple		Simulation Base VLN 2 700€	
CCHD	419€	2700 x 0.1552	
MEL	326€	2700 x 0.1210	

Exemple		Simulation Base VLN 1900€	
CCHD	80€	1900 x 0.0423	
MEL	0€		

Exemple		Simulation Base 1 900€	
CCHD	361€	1900 x 0.19	
MEL	320€	1900 x 0.1688	

Taxe d'Habitation			
	taux	Pour ma base VLN H €	Montant pour ma VLN
CCHD	15,52	= H x 0,1552€
MEL	12,10	= H x 0,1210€
Economie réalisée sur H =		€

Taxe Foncière			
	taux	Pour ma base VLN F €	Montant pour ma VLN
CCHD	4,23	= F x 0,0423€
MEL	0	= 0€	0€
Economie réalisée sur F =		€

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)			
	taux	Pour ma base VLN M €	Montant pour ma VLN
CCHD	19.00	= M x 0,19€
MEL	16.88	= M x 0,1688€
Economie réalisée sur M =		€

Prix de l'eau			
	Prix au M3	Pour ma consommation annuelle d'eau C M3	Montant pour ma consommation
CCHD	4,66	= Cx0,0466€
MEL	3,92	= Cx0,0392€
Economie réalisée sur C =		€

Récapitulation		Au total,
Economies réalisées	Sur taxe habitation€
	Sur taxe foncière€
	Sur TEOM€
	Sur prix de l'eau€
TOTAL économisé sur H+F+M+C =	€

Exemples
Chiffres fournis dans l'édition
spéciale de Mars 2018

Où trouver mes données personnelles?

Dans vos documents, comme ci-dessous

TAXE D'HABITATION 2017 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute		2096		2096	2096	
Valeur locative moyenne		2069		2069	2069	
A B A T T E M E N T S	• Général à la base	%		214 %		
	• Personne(s) à charge					
	- Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10 %		10 %		
	- Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %		15 %		
	• Spécial à la base	%		%		
	• Spécial handicapé	10 %		10 %		
Base nette d'imposition		2096		H 1882	2096	
Taux d'imposition 2017		22,04 %		15,52 %	0,508 %	
Cotisations 2017		462		292	11	
Dont Majo Rés. Secondaires						

TAXE FONCIERE 2017 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI
Taux 2016		28,52%	%	4,23%	21,45%	0,531%	19,00%	%
Taux 2017		28,52%	%	4,23%	21,45%	0,506%	19,00%	%
Adresse								
riétés bâties	Base ①	1048		F 1048	1048	104	M 1048	
	Cotisation	299		44	225	5	199	
	Cotisation lissée ②							
Adresse								
Base ①								

suez

réf client :
identifiant :
facture n° :

C

Facture de mai 2017 à octobre 2017

Votre abonnement
Votre consommation **C = 2 semestres x 25m³**

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tous professionnels en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.
** Plus TTC hors abonnement, arrondi au centime pour 1000 litres, soit 0,00112€ pour 1 litre.

Répartition

Distribution de l'eau :	38 %
Collecte et traitement des eaux usées :	48 %
Organismes publics :	14 %

Bilan de consommation (m³)

Date	Estimations	Relèves
Avr 28	~10	~10
Oct 16	~10	~10
Mai 17	~10	~10
Oct 17	~10	~10

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière automatique à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être

Prix de l'eau



La simplification et la clarté

Aujourd'hui, nos services publics sont gérés par beaucoup de collectivités différentes, demain l'essentiel serait regroupé, soit à la MEL, soit à la ville.

La qualité et l'efficacité des services publics

L'intégration à la MEL, se serait donc moins de structures pour plus d'efficacité.

Par ailleurs, les services publics sont souvent le fruit d'un travail conjoint entre une collectivité et une entreprise.

Or, les petites et moyennes collectivités n'ont pas la même capacité que les grandes pour contrôler ces entreprises qui sont généralement des grands groupes.

Rejoindre une grande collectivité, c'est aussi avoir des assurances d'un contrôle sur la qualité du service rendu et donc du service public.



Hôtel de Ville

Grand'Place 59112 Annoeullin

Tél. : 03 20 90 41 41

Fax : 03 20 86 49 78

contact@ville-annoeullin.fr

Photothèque : la MEL
©Alexandre Traisnel/MEL
©Antoine Repessé/MEL
©Vincent Lecigne/MEL

